



## LR AR convocat°a entretien préalable licenciement/faute

Par **max65**, le **03/07/2011** à **12:05**

Profession : Chauffeur SPL (convention Collective transport routier)

Après réception d'un courrier par lettre recommandée avec AR en date du 22 juin 11 ayant pour objet un licenciement pour faute

Cause de la faute : Petit accrochage à un stop

Suite à ma convocation du 1er juillet à 16H30, pour un entretien préalable au licenciement pour faute, le patron ne veut plus me licencier. Je ne souhaite plus travailler dans cette entreprise, nous n'avons pas trouvé d'accord malgré lui avoir proposé une rupture conventionnelle afin d'avoir droit aux ASSÉDIC

Est-il dans son droit de revenir sur ses écrits?

Comment puis-je partir sans perdre mes droits et sans me mettre dans mes torts?

Vous remerciant de votre aide.

Par **Paul PERUISSET**, le **03/07/2011** à **13:50**

Bonjour,

L'employeur est parfaitement dans son droit de ne plus vouloir vous licencier.

Le contrat de travail continue donc.

Si l'employeur ne veut pas de rupture conventionnelle, il vous faut rester dans cette entreprise, si vous ne voulez pas démissionner.

Cordialement,  
Paul PERUISSET